Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 37 (1952)

Heft: 7

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. LAUSANNE, juillet 1952 N° 7 37e année

Le Messager Raiffeisen

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Régie des annonces : ANNONCES SUISSES S.A.
Genève, Lausanne, Zurich, St. Gall et succursales Prix du mm. 10 c.

Paraît chaque mois

Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex. par centaine de sociétaires) : Fr. 3.—
Abonnements facultatifs : Fr. 2.50
Abonnements privés : Fr. 4.—

Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (H. Serex, sous-directeur) à St-Gall. Tél. (071) 2 73 81
Impression : Imprimerie Fawer & Favre S. A., Lausanne

La Coopérative de cautionnement de l'Union suisse a 10 ans

« Nous venons d'ajouter une nouvelle greffe au bel arbre raiffeiseniste suisse. Puisse ce nouveau fleuron rendre notre œuvre toujours plus féconde et prospère. »

Ainsi s'exprimait, dans le *Messager* de septembre 1942, l'auteur du compte rendu de l'assemblée de fondation de la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel.

Dix ans se sont écoulés depuis. Les espoirs nés lors de la création de cette nouvelle réalisation du raiffeisenisme suisse se sont largement réalisés. Aujourd'hui la Coopérative de cautionnement est une des institutions auxiliaires dont le mouvement ne saurait plus se passer.

Profitons de ce dixième anniversaire pour retracer brièvement les débuts et le développement de la Coopérative.

L'initiative de la fondation fut prise par M. le directeur Heuberger. Dans un exposé présenté au Congrès Raiffeisen suisse du 27 avril 1942, il invitait l'Union à étudier la question de la fondation d'une coopérative de cautionnement propre au mouvement et dont le but serait de parer aux difficultés et complications créées par le nouveau droit sur la matière. Cette proposition fut accueillie favorablement par l'assemblée qui donna tous pouvoirs utiles aux comités centraux et autorisa l'Union à participer pour une somme de 250 000 francs au capital social de la nouvelle coopérative. 290 Caisses ayant donné par la suite leur adhésion de principe, la fondation définitive eut lieu à Olten le 3 août 1942. L'assemblée choisit la forme de la société coopérative à laquelle peuvent adhérer, en plus de l'Union, les Caisses affiliées et les bénéficiaires de cautionnement. La qualité de sociétaire est rendue obligatoire pour les Caisses qui avancent des fonds à des preneurs de cautionnement. Ces derniers, à leur tour, doivent devenir membre si le montant cautionné dépasse 2 000 francs. Chaque Caisse est tenue de souscrire une part sociale de 100 francs pour chaque centaine ou fraction de centaine de mille francs de la somme de bilan. Les preneurs de cautionnement participent au capital social à raison de 5 % du montant cautionné. La prime de cautionnement est de 1 % de la dette effective pour les avances garanties uniquement par la Coopérative et de 0,5 % là où une garantie complémentaire est donnée. Ainsi, l'œuvre nouvelle repose sur une base solide.

La forme coopérative a fait ses preuves. Le développement de l'institution a donné raison à ceux qui avaient mis leur confiance dans l'esprit d'entraide du mouvement raiffeiseniste suisse. Le nouveau rameau de l'arbre Raiffeisen s'est tout de suite vigoureusement développé et a produit des fruits appréciés.

La Coopérative fonctionna à partir du 1er septembre 1942. Au 31 décembre de la même année, soit après 4 mois d'activité seulement, 327 Caisses affiliées et 8 preneurs de cautionnement en faisaient partie, en plus de la Caisse centrale de l'Union. Le capital social totalisait 522 600 francs.

A la fin du dixième exercice, l'effectif des membres était formé comme suit : Union suisse, 397 Caisses affiliées et 774 preneurs de cautionnement. Le capital social souscrit se monte à 816 800 francs.

Durant ces dix ans, 1143 cautionnements ont été souscrits pour une somme de 6 millions 533 764 francs. Une première revision de statuts, en 1945, autorisa la Coopérative à garantir également des prêts consentis par la Caisse centrale. En 1948, une seconde revision porta le maximum des cautionnements de 2 à 3 000 francs là où nous sommes seul garant d'un compte et de 10 à 15 000 francs là où l'engagement est souscrit conjointement à une autre garantie réelle. Réjouissant est le fait que la Coopérative est parvenue à ces résultats sans le concours de l'Etat, bien au contraire. Durant ces dix ans, elle a payé sous forme d'impôts la petite fortune de 38 000 fr.

* * *

L'exercice 1951 a été digne de ses prédécesseurs. La Coopérative de cautionnement a bénéficié de la bonne conjoncture générale, spécialement dans le secteur de la construction, évolution qui a augmenté le besoin général de crédit et, avec lui, la nécessité de trouver une forme de garantie adéquate, conforme à la conception collectiviste moderne de la répartition des risques.

Voici quelques chiffres et tableaux extraits du rapport de gestion de l'exercice 1951.

Solde des demandes au 1er janvier 1951 25 demandes	Fr. 231 500.—
Demandes reçues en 1951 205 demandes	1 367 718.—
Total 230 demandes	Fr. 1 599 218.—
Cautionnements accordés intégralement en 1951 : 170	Fr. 1 141 168.—
Cautionnements accordés partiellement : 3	33 000.—
Total 173 cautionnements	Fr. 1 174 168.—
Cautionnements retirés : 20	Fr. 142 000.—
Cautionnements retirés partiellement (3)	10 000.—
Cautionnements rejetés : 14	98 700.—
En suspens au 31.12.1951 : 23	174 350.—
Total 230 cautionnements	Fr. 1 599 218.—

La somme totale cautionnée est supérieure de 200 000 fr. à celle de l'exercice précédent.

Le cautionnement moyen souscrit en 1951, de 6787 francs, est supérieur de 968 francs au cautionnement moyen de 1950.

Classification des cautionnements accordés selon la nature des prêts contractés :

153 prêts hypothécaires	Fr. 1 129 753.—
16 prêts garantis par nantissement, etc.	37 800.—
4 prêts garantis uniquement par notre cautionnement	6 615.—
173 prêts	Fr. 1 174 168.—

(1950 : 168 prêts, Fr. 977 658)

Classification des cautionnements souscrits selon la destination des fonds :

63	constructions, rénovations de bâtiments	Fr. 478 300.—
50	reprises d'exploitations	363 800.—
28	régularisations d'anciens comptes, substitution à des cautions personnelles, etc.	200 523.—
32	besoins courants, achats de bétail, acquisitions de machines, etc.	131 545.—
173	cas	Fr. 1 174 168.—

Les trois premières catégories sont en progression comparativement à l'exercice précédent, alors que les demandes de fonds pour la couverture des besoins courants ont diminué.

Les bénéficiaires des cautionnements signés en 1951 se recrutent dans les professions suivantes :

52	agriculteurs	Fr. 375 150.—
40	commerçants et artisans	362 150.—
79	ouvriers, employés, fonctionnaires	429 868.—
2	divers	7 000.—
173		Fr. 1 174 168.—

Au 31 décembre 1951, la situation de nos engagements effectifs présentait l'image suivante :

Engagements effectifs au 1er janvier 1951		Fr. 3 389 108.—
Augmentation en 1951		1 174 168.—
		Fr. 4 563 276.—
Réduction :		
amortissements	237 361.—	
remboursements totaux	332 736.—	570 097.—
Engagements effectifs au 31.12.51 en 791 postes		Fr. 3 993 179.—

724 cautionnements sont garantis complémentairement par des hypothèques, pour un montant de 3 844 064 francs, ce qui représente le 96,2 % de nos engagements totaux. 38 autres comptes garantis complémentairement, dans la plupart des cas par des polices d'assurance, portent sur 94 600 francs, soit le 2,4 % des engagements totaux. Pour 29 comptes, notre cautionnement constitue la seule garantie des 54 515 francs engagés (1,4 % du montat total cautionné par nous). Ainsi, le nombre d'engagements garantis uniquement par notre cautionnement est relativement restreint.

Nous attachons une grande importance à la consolidation des engagements par des hypothèques, ceci même lorsque les fonds empruntés servent à la constitution du capital d'exploitation d'une entreprise. Cette exigence ne cause du reste guère de frais supplémentaires si l'on tient compte de la prime réduite appliquée aux engagements consolidés.

Les prêts garantis complémentairement par hypothèque se composent comme suit :

domaines agricoles	Fr. 1 432 893.—	= 37,3 %
immeubles locatifs (dont Fr. 446 985.- pour nouvelles constructions	1 411 555.—	= 36,7 %
objets artisanaux	999 616.—	= 26 %

Ces chiffres confirment que, dans ce secteur aussi, nous avons le souci d'une bonne répartition des risques.

Grâce à la bienveillance de la Caisse centrale qui prend à sa charge les frais de personnel et les locaux, le compte de profits et pertes garde sa bonne physionomie habituelle. Le bénéfice net est de 38 196 fr. 60. Les recettes d'intérêts ont augmenté de 1648 fr. 65 alors que les primes de cautionnement diminuent de 618 fr. 80, ensuite de la réduction de 20 % du taux des primes de cautionnement, entrée en vigueur le 1er avril 1951. Cette réduction représente pour les bénéficiaires de cautionnement une économie de 3 000 francs.

Selon la tradition, la *dixième assemblée générale* eut lieu, dans le cadre du Congrès, *le 4 mai 1952, à Bâle.* Le président de l'administration, M. le conseiller national Eugster, ouvrit la séance en souhaitant la bienvenue aux 204 délégués présents (dont 115 avec droit de vote). Cette participation, la plus forte enregistrée jusqu'ici, est l'expression de l'intérêt croissant que rencontre notre institution dans les Caisses affiliées.

Après la désignation comme scrutateurs de MM. Grandjean (La Côte aux Fées/Neuchâtel) et Wepfer (Oberembrach/Zurich), le gérant, *M. Edelmann,* présenta un rapport oral complétant les données de l'excellent rapport de gestion qui avait été remis à tous les sociétaires avec la convocation.

Après avoir proclamé les résultats de 1951, M. Edelmann dit en substance :

Le montant des prêts, particulièrement ceux garantis par hypothèques a été, dans la règle, supérieur à la moyenne de 1950. Ceci provient en partie du renchérissement intervenu dans le secteur de la construction. C'est pourquoi, plus que jamais, il convient d'exiger de celui qui construit un apport approprié de fonds personnels. Les Caisses doivent suivre attentivement l'exploitation des crédits de construction et veiller à ce que les prélèvements effectués au fur et à mesure des travaux correspondent toujours bien aux indications du devis. Le 88 % des cautionnements souscrits en 1951 sert de garantie complémentaire à des prêts hypothécaires. Les fonds empruntés ont été utilisés pour des constructions, des rénovations et des reprises de domaines agricoles. Nous nous réjouissons d'avoir ainsi pu faciliter l'accession à la propriété à des jeunes éléments intéressants. Notre concours est également toujours plus fréquemment utilisé lors de la régularisation d'anciens engagements garantis par des cautions personnelles, demandant une mise au point ensuite de décès ou de dénonciation. C'est à ces occasions que l'on apprécie tout spécialement les avantages et les commodités du cautionnement collectif. Encouragées par l'exemple de sœurs voisines, nombre de Caisses ont demandé l'an dernier pour la première fois notre appui.

Fort heureusement, nous n'avons enregistré aucune perte en 1951. Nous le devons à la qualité des engagements souscrits ainsi qu'à la surveillance attentive des comptes par les Caisses créancières. Intelligemment exercée dans le cadre de la bonne situation économique actuelle, cette surveillance a favorisé l'amortissement des dettes cautionnées. Nos cautionnements ont augmenté l'an dernier de 600 000 francs en chiffre rond (soit 1 174 000 francs de nouveaux engagements, 570 000 fr. de remboursements), ce qui porte nos engagements à 4 millions de francs environ. Les 96,2 % de ces engagements sont consolidés par des hypothèques alors que le 3,8 % seulement, soit 150 000 francs, constituent des avances moyennant notre seul cautionnement ou des comptes garantis conjointement par des polices d'assurance à valeur de rachat modeste.

Le capital social figure par 816 800 francs au bilan ; il est en progression de 45 300 fr. En augmentation de 157 unités, l'effectif des sociétaires atteint 1172. 11 Caisses ont adhéré l'an dernier à la Coopérative de cautionnement.

M. Edelmann termine son exposé par des remerciements. Il le fait en ces termes :

Notre reconnaissance va tout d'abord aux comités de l'Union et aux congressistes de 1942 qui ont fait le don de cette œuvre au mouvement Raiffeisen suisse. Merci aux membres de l'administration, qui accordent les cautionnements sollicités. Un remerciement tout spécial va à notre Caisse centrale. Sans son appui matériel et moral étendu, notre Coopérative de cautionnement n'aurait pas rendu tous les services qu'elle a rendus durant ces deux lustres.

Je vous remercie également, MM. les représentants des Caisses affiliées, pour votre coopération et votre fidélité à notre œuvre. Je vous assure de ma gratitude toute spéciale pour le soin et l'attention voués à l'étude des requêtes présentées.

Que la bonne étoile qui nous a toujours guidés jusqu'ici continue à nous dispenser sa lumière, pour le bien de nos populations rurales et de notre chère Patrie.

Au nom de l'organe de contrôle, *M. Henri Cœytaux* (Yens/Vd) rapporte en français. Il déclare avoir trouvé la comptabilité en très bon ordre. Sous la nouvelle direction de M. Edelmann, gérant, les affaires sont liquidées rondement, avec compétence. Il propose à l'assemblée d'adopter les rapports présentés, les comptes annuels ainsi que la répartition proposée du bénéfice, soit le paiement d'un intérêt de 2 % aux parts sociales et l'attribution de 23 070 fr. 60 au fonds de réserve pour risques. L'assemblée ratifie à l'unanimité ces résolutions.

Après une heure de débats fort intéressants, le président Eugster lève la séance par l'appel suivant :

Collaborons toujours plus étroitement au sein de notre Coopérative de cautionnement. Nous contribuerons ainsi à améliorer le crédit d'exploitation et par lui les conditions d'existence des populations rurales.

* * *

Dix ans sont peu de chose dans l'histoire d'une institution qui débute et qui innove. Durant ce court laps de temps,

notre Coopérative de cautionnement s'est néanmoins déjà développée d'heureuse façon en rendant de signalés services. Son court passé, riche en résultats, est le gage d'un avenir qui sera certainement toujours plus fécond.

-pp-

L'autonomie communale et les Caisses Raiffeisen

Un intéressant débat au Grand Conseil neuchâtelois

Il y a de cela sept ans environ, la Fédération neuchâteloise des Caisses Raiffeisen demandait au Conseil d'Etat de bien vouloir autoriser le placement des deniers pupillaires et des fonds communaux dans les Caisses Raiffeisen.

Le Conseil d'Etat s'étant tout d'abord prononcé négativement, M. Robert Sauser, député de La Brévine, soutenu par plusieurs de ses collègues, portait en 1945 la question devant le Grand Conseil par le dépôt d'une motion à l'appui de la revendication des Caisses Raiffeisen. Développée en 1949, cette motion donna lieu à une importante discussion ; mise au vote, la motion fut finalement acceptée à l'unanimité par le Grand Conseil.

Le Conseil d'Etat examina alors à nouveau la question et, sous date du 30 juin 1950, sur la proposition des conseillers d'Etat, chefs des départements de Justice et des Finances, il promulga un nouvel arrêté concernant le placement des deniers pupillaires. Aux termes des nouvelles dispositions, les tuteurs ou curateurs sont maintenant autorisés à faire des dépôts dans les Caisses Raiffeisen neuchâteloises, ce : *a)* de leur propre chef en livret d'épargne jusqu'à concurrence de 5 000 francs ; *b)* avec l'autorisation de l'autorité tutélaire locale lorsque le placement est opéré sous une autre forme (obligation, livret d'épargne excédant 5 000 francs).

S'inspirant de cet arrêté, le synode de l'Eglise réformée du canton de Neuchâtel autorisa également, à partir du 30 juin 1950, le placement des fonds de l'Eglise et des paroisses dans les Caisses Raiffeisen.

Deux importantes questions étaient ainsi résolues à la satisfaction générale. Le nouveau mode de placement admis a déjà fait ses preuves, procurant de manifestes avantages aux intéressés, tout en servant l'intérêt général.

Bien qu'elle fût à première vue la plus facile à résoudre, seule la question du

placement des fonds communaux

restait encore en suspens.

L'Etat ne semblait pas voir d'un bon œil les communes revendiquer plus d'autonomie dans l'administration de leurs finances. On considérait aussi que le monopole des opérations bancaires des communes devait être conservé exclusivement à la Banque cantonale.

La question ne pouvait toutefois être simplement escamotée. Le Conseil d'Etat crut la résoudre en promulgant le 23 février 1951, sur la proposition du conseiller d'Etat, chef du département de l'Intérieur, un arrêté autorisant les communes à placer également leurs capitaux disponibles sur livrets d'épargne des Caisses de crédit mutuel (système Raiffeisen) jusqu'à concurrence de 5 000 francs par commune.

A vouloir satisfaire partiellement tout le monde, on ne satisfait personne... La solution que l'arrêté donnait à cette importante question était logiquement insuffisante, inacceptable aussi bien pour les communes que pour les Caisses de crédit mutuel. On regretta particulièrement, dans les deux camps, que l'Etat n'ait pas donné l'occasion aux intéressés d'exposer et de discuter objectivement le problème, avant la promulgation de l'arrêté, comme il l'avait fait pour la question du placement des deniers pupillaires.

La solution apportée était avant tout inappropriée. En effet, ce qui importe pour la commune rurale, ce n'est pas de se faire ouvrir un modeste livret d'épargne à la Caisse de crédit mutuel locale. Cette commune a des fonds à placer ; elle entend les investir à terme, afin d'en obtenir l'intérêt le plus élevé possible. Elle entend également pouvoir se faire ouvrir un compte courant à la Caisse locale où l'administrateur communal peut traiter avec aisance et sur place ses opérations financières courantes. La seule possibilité offerte du livret d'épargne est pour ainsi dire sans valeur pratique pour une corporation de droit public.

La décision du Conseil d'Etat était par surcroît entachée d'un certain illogisme. Après avoir posé le principe, lors de la promulgation de l'arrêté concernant le placement des deniers pupillaires que les fonds sous contrôle officiel pouvaient être placés non seulement sur livret d'épargne privilégié, mais encore en d'autres titres des Caisses Raiffeisen neuchâteloises, le Conseil d'Etat faisait tout à coup marche arrière et n'admettait plus ce principe en ce qui concerne le placement des fonds communaux. On manifesta également quelque surprise de voir le Conseil d'Etat, qui avait déclaré lui-même que c'était une erreur d'écarter d'emblée un genre de placement offrant toutes les garanties utiles et qui avait admis même pour les communes la souscription, normalement inusitée d'actions de sociétés anonymes d'électricité, ne pas admettre le placement en titres des Caisses Raiffeisen dont la sécurité est unanimement reconnue.

Jugeant donc que l'arrêté du 23 février 1951 ne pouvait donner satisfaction, le comité de la Fédération en appela à nouveau au Conseil d'Etat. Cette contre-offensive fut hélas brisée net le 5 octobre 1951 par une réponse négative du Conseil d'Etat. Mise au courant de la situation, l'assemblée des délégués de la Fédération des Caisses Raiffeisen neuchâteloises du 1er décembre 1951 chargea le comité de poursuivre les tractations auprès du Conseil d'Etat jusqu'à obtention d'une solution équitable et rationnelle du problème.

Considérant de leur côté, d'une part, qu'un minimum d'autonomie devait leur être laissé en ce qui concerne l'administration de leur finance et des biens communaux et, d'autre part, que le nouvel arrêté ne répondait pas aux besoins modernes et ne leur permettait pas de tirer pleinement profit des avantages qu'elles ont à posséder leur propre établissement d'épargne et de crédit, plusieurs communes où existent des Caisses Raiffeisen prirent la décision d'intervenir également auprès du gouvernement.

M. Henri Jaquet, député du Locle, président de la Commission financière du Grand Conseil, porta la question devant cet organe et déposa le postulat suivant :

« *Le Grand Conseil, sur proposition de membres de la Commission financière 1951, prie le Conseil d'Etat d'étudier la modification de son arrêté du 23 février 1951 concernant le placement de capitaux auprès des Caisses Raiffeisen dans le sens d'une extension des compétences données aux communes.* »

Ce postulat fut présenté lors de la séance du Grand Conseil du 19 mai dernier. Il déclencha une large discussion à laquelle prirent part des représentants de tous les partis. Voici les échos que la presse neuchâteloise a donnés de cet intéressant débat :

M. H. Guinand (soc.) considère que si sympathiques que soient les Caisses Raiffeisen, leur appui ne saurait valoir pour les communes celui de la Banque cantonale, dont il rappelle le rôle qu'elle joue et doit jouer dans le canton. Il ne faut pas faire concurrence à la Banque cantonale, institution d'Etat. Il pense que les Caisses Raiffeisen sont bien administrées, mais il se demande si elles offrent les mêmes garanties que la Banque cantonale ; il croit qu'une certaine prudence s'impose.

M. Rob. Sauser (p.p.n.) qui a formulé, il y a une année, la même demande que le Conseil d'Etat a rejetée, salue avec joie le postulat. Il réclame plus d'autonomie pour les communes en matière financière ; une large liberté devrait leur être laissée, sous le contrôle de l'Etat certes, mais non sous sa direction impérative comme c'est le cas maintenant.

M. Ernest Bonjour (rad.) relève que la suppression des agences de la Banque cantonale dans diverses communes rurales a favorisé la création et le développement des Caisses Raiffeisen ; ces Caisses ont fait leur preuve, elles offrent toute garantie et jouissent de la considération et de la confiance générale. Il serait tout naturel que les communes puissent traiter également des opérations financières avec elles.

M. Gaston Clottu (lib.) plaide également la cause des Caisses Raiffeisen qui sont une véritable réalisation du meilleur esprit communautaire sur le plan local. Il n'y a aucune raison objective de ne pas leur accorder la plus entière confiance. Il semble bien que l'opposition provient uniquement de personnes qui craignent une concurrence pour la Banque cantonale. Pour les paysans d'une même commune, ces Caisses sont de la plus grande utilité. Le travail des autorités communales n'est également pas une sinécure à l'heure actuelle ; il serait équitable qu'on leur facilitât la tâche par tous les moyens et notamment en les autorisant à assurer leur trésorerie également par les Caisses Raiffeisen.

M. J.-P. de Montmollin (lib.) pense aussi qu'on doit soutenir toutes les entreprises saines qui répondent à un réel besoin. Les Caisses Raiffeisen assurément très utiles, rendent des services, mais il faut leur laisser le temps de se développer tranquillement ; « c'est, dit-il — M. de Montmollin est banquier — avertissement à titre d'ami ». Il craint notamment les cautionnements trop faciles et déclare que les Caisses Raiffeisen ne sont pas soumises à la loi sur les banques(!).

M. Rob. Sauser (p.p.n.) conteste cette affirmation : les Caisses Raiffeisen sont bel et bien soumises à la loi sur les banques et subissent la revision neutre et professionnelle légale. Pour ce qui est du cautionnement, le nouveau droit fédéral a remédié à la situation et aux abus d'antan. Dans les Caisses Raiffeisen, qui excluent notamment les billets à ordre, le cautionnement est sévèrement réglementé et offre toute garantie.

M. Henri Jaquet, auteur du postulat, reprend un à un, les divers arguments exprimés par les préopinants. Il insiste sur l'organisation coopérative et démocratique des Caisses Raiffeisen. La Banque cantonale, d'une part, les Caisses Raiffeisen, d'autre part, représentent deux formes d'économie collective, l'une étatiste, l'autre coopérative, qui sont, de toute évidence, dans le droit fil de l'évolution moderne. Il n'est pas possible que la concurrence des Caisses Raiffeisen soit dangereuse pour la Banque cantonale. Mais, même si une certaine concurrence se révélait, elle ne pourrait être qu'un stimulant dont le public tirera pour sa part les meilleurs services. Les Caisses Raiffeisen sont établies sur des principes extrêmement sains ; elles se sont développées lentement, graduellement, depuis 50 ans en Suisse et depuis 15 ans déjà à Neuchâtel. Il n'y a rien de malsain dans leur expansion. Tant matériellement que moralement — leur passé le prouve — elles offrent toute garantie et sécurité.

M. Camille Brandt, conseiller d'Etat, chef du Département de l'Intérieur, répond au nom du gouvernement. Il souhaite qu'on n'utilise pas les termes d'amis et d'ennemis des Caisses Raiffeisen. Tout le monde est d'accord sur l'utilité de ces Caisses, qui n'ont rien de capitaliste mais sont des institutions mutualistes de gens modestes. On semble traiter quelque peu à la légère la concurrence entre la Banque cantonale et les Caisses Raiffeisen. Il convient d'être prudent dans les concessions que l'on pourrait faire, notamment en ce qui concerne l'ouverture des comptes courants. L'orateur énonce très en détail toutes les raisons qui militent en faveur de cette prudence. Il craint notamment que dans maints villages une collusion ne se produise entre les dirigeants des Caisses et les dirigeants communaux. Le Conseil d'Etat ne s'oppose pas à la prise en considération du postulat mais il fait sur le fond les plus expresses réserves.

Mis au vote, le postulat est accepté par 48 voix contre 12.

Les communes et les Caisses Raiffeisen neuchâteloises espèrent maintenant que la question sera reprise et étudiée attentivement par le Conseil d'Etat et qu'une solution juste et équitable y sera apportée.

Fédération neuchâteloise des Caisses Raiffeisen :

Le Comité.

UN IMPORTANT AVANTAGE DU LIVRET D'ÉPARGNE DE LA CAISSE RAIFFEISEN

Raiffeisen a imposé à ses Caisses d'épargne et de crédit mutuel un territoire d'activité restreint, limité généralement à une seule commune. Ce principe fondamental offre de gros avantages qu'on reconnaît même dans les milieux qui ne témoignent guère de sympathie envers nos organisations.

Un de ces avantages se manifeste lors de la distribution du crédit. La Caisse limitant son action à un seul village, les dirigeants connaissent la situation de tous les sociétaires, leur solvabilité, leur moralité, leur aptitude au travail ; ils peuvent par conséquent juger si l'octroi de tel prêt ou crédit est justifié, c'est-à-dire si, d'après les prévisions normales, il est susceptible d'améliorer la situation du requérant ou si, au contraire, il ne risque pas de provoquer un surendettement malsain. Il n'y aura ainsi pas d'abus du crédit. Le cercle d'activité restreint permet également aux organes dirigeants de surveiller constamment le débiteur, de le conseiller, de le diriger au besoin.

La circonscription coopérative restreinte offre également de manifestes avantages aux déposants, avantages qui ne sont souvent pas appréciés comme ils méritent de l'être. En effet, le titulaire d'un livret d'épargne de la Caisse Raiffeisen considère qu'il est tout naturel de pouvoir effectuer des opérations à toute heure de la journée, souvent même jusque tard dans la soirée, si ce n'est même le dimanche. Un intérêt rémunérateur est constamment servi à ses dépôts, qui sont toujours acceptés sans restriction. Il sait également que son argent est placé en toute sécurité, puisque depuis plus de cinquante ans que les coopératives Raiffeisen existent dans le pays, jamais encore une Caisse affiliée à l'Union suisse n'a fait banqueroute ou fait perdre un sou à ses déposants. Le titulaire d'un livret d'épargne de la Caisse Raiffeisen connaît l'usage qui est fait de ses fonds, qu'il peut en quelque sorte constamment contrôler lui-même. Il sait que son argent n'est prêté que dans le village, moyennant garantie sûre, qu'il aide indirectement des parents, des amis, des personnes avec lesquelles il est en relations quotidiennes. Ce privilège est particulièrement apprécié aujourd'hui et justifie pour une large part l'augmentation constante des dépôts dans les Caisses locales.

Mais le livret d'épargne de la Caisse Raiffeisen offre par rapport au carnet d'épargne d'une banque urbaine un avantage important qui est souvent ignoré et qui de ce fait mérite d'être mis en relief. *C'est l'avantage d'offrir un sécurité spéciale en cas de vol ou d'usage abusif par un tiers.*

Nous en donnons pour preuve les deux cas suivants qui viennent de nous être signalés.

Dans le premier de ces cas, une personne détenait deux carnets d'épargne, l'un de la Caisse Raiffeisen locale et l'autre d'une grande banque. Un beau jour, cette personne reçoit de la banque, par la poste, ce dernier carnet. Son étonnement devint bientôt de la stupéfaction. Que s'était-il passé ? Un indélicat personnage s'était approprié clandestinement le livret et en avait prélevé la presque totalité à la succursale la plus proche. La banque avait retenu à cette occasion le livret pour la mise à jour (!) et le retour-

nait simplement au titulaire. Résultat : des économies péniblement accumulées étaient dilapidées par un tiers en plaisirs et bombances. Seul le carnet de la Caisse Raiffeisen était resté intact. L'indélicat personnage savait pertinemment que le caissier, qui connaît son monde, n'aurait pas fait de paiement sans se renseigner préalablement auprès de l'intéressé.

Le second cas signalé est tout aussi caractéristique. Pendant que toute la famille était occupée aux champs, un inconnu pénétra chez un paysan habitant une maison foraine, en fracturant et en escaladant une fenêtre. Il fouilla un vieux secrétaire, où il pensait trouver de l'argent ou des papiers-valeurs. Deux carnets d'épargne lui tombèrent ainsi sous la main ; un de la Banque X... avec un avoir de 800 francs et un autre de la Caisse Raiffeisen locale avec un solde créancier de 3 585 francs. Son vol commis, le cambrioleur se mit en mesure de tirer profit de son larcin. Il se présenta tout d'abord à la succursale de la Banque X... la plus rapprochée et effectua un retrait de 700 francs. Sur présentation du livret et moyennant la quittance faussement signée, la banque lui versa sans difficulté la somme demandée. Tout s'étant bien passé, le voleur se rendit à la Caisse Raiffeisen pour y renouveler le même exploit et retirer le montant du second carnet. Il se présenta durant la même matinée au caissier, en se donnant comme un parent du titulaire du carnet, pour le compte duquel il désirait opérer un retrait de 2 000 francs. Cela parut louche au caissier qui connaît bien ses clients. Aussi invita-t-il le solliciteur à revenir pendant l'après-midi muni d'une quittance ou d'une autorisation en règle du titulaire du carnet. Inutile de dire que le voleur ne revint pas une seconde fois. Entre temps, on s'était aperçu du vol et on avait avisé la police. Les recherches n'ont malheureusement pas abouti à l'arrestation du voleur. Ce dernier eut encore l'humour de retourner au volé, par la poste, les deux carnets d'épargne, celui de la Caisse Raiffeisen intact et celui de la banque allégé de 700 francs.

Il est logique qu'on ne peut attendre du caissier d'une banque qu'il examine chaque livret d'épargne et qu'il exige de chaque porteur la justification de sa qualité de recevoir, ceci d'autant plus que le règlement prévoit que la banque est autorisée à considérer le détenteur du carnet comme étant légitimement autorisé à faire des opérations.

Le caissier d'une Caisse Raiffeisen connaît par contre les déposants qui habitent ordinairement tous la commune. Il est à même, de ce fait, de se rendre compte au premier coup d'œil si celui qui se présente avec un livret est qualifié ou non pour opérer un prélèvement. Il protège ainsi les déposants contre les conséquences que peut entraîner tout abus, notamment le vol des livrets.

Ceci montre d'explicite façon que le rayon d'activité limité procure aux déposants d'une Caisse Raiffeisen un avantage important et que les habitants du village ont encore ainsi une raison, en plus de celles déjà connues, de placer leur épargne et leurs disponibilités à la Caisse locale.

Avoir du cran

De M. Arnold Kaech, dans le bulletin mensuel de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport de Macolin :

Depuis de nombreux siècles, la Suisse est neutre. Cette neutralité constitue l'un des piliers de notre conception politique et de la vie de notre nation. La politique de neutralité nous a bien servis. Nos ancêtres qui l'ont conçue ont droit à toute notre reconnaissance. La Suisse, neutre et indépendante, berceau d'institutions humanitaires, est aussi indispensable dans un monde tourmenté de passions et de haine.

Se pourrait-il que cette neutralité recèle aussi quelque danger ? Qu'elle ait des inconvénients, des répercussions défavorables ?

* * *

J'en connais un qui n'est pas du domaine de la haute politique. C'est celui d'être neutraliste, de ne plus prendre parti, de ne plus avoir de conception que l'on défend avec acharnement. Le danger de laisser dominer l'esprit sur le cœur, la froide réflexion sur l'impulsion généreuse. Le danger de dire oui à droite et oui à gauche. Le danger de ne rechercher que le chemin facile de « l'entre-deux », non seulement dans la politique internationale, mais aussi dans la conception que l'on se fait de la vie de tous les jours.

Le danger, en un mot, de ne plus avoir une opinion personnelle, ou si l'on en possède une, de ne plus oser l'exprimer. Ce danger existe et nous devons nous garder de devenir des neutralistes, des « tièdes », des individus qui ont peur de prendre position, qui ont peur de froisser ou d'être critiqués.

J'en vois un second qui menace notre peuple — attaché comme peu d'autres au bien-être matériel : c'est celui de faire de ce matérialisme la seule mesure des manifestations humaines. C'est celui qui fait que l'on se demande, consciemment, ou inconsciemment, toujours et d'abord : Qu'est-ce que cela rapporte ? A quoi cela sert-il ? Si quelque chose n'a pas une utilité évidente, comme les arts ou le sport, si quelqu'un fournit un effort sans arrière-pensée d'un profit personnel, mais uniquement pour obéir à un cœur généreux — comme l'artiste ou le champion — l'on devient méfiant. N'a-t-on pas condamné avec une rare unanimité les quatre jeunes alpinistes biennois qui osèrent se mesurer avec la terrible paroi nord de l'Eiger ? « Cela ne vaut pas la peine de risquer sa vie dans une entreprise si inutile ! » Evidemment que « cela ne vaut pas la peine ». Mais n'est-il pas réconfortant de constater qu'il y a encore des jeunes qui sont prêts à se donner et à se donner entièrement sans se demander si cela « paie » ? N'est-ce pas édifiant de constater qu'en un temps où l'on demande à tous les gestes d'être utilitaires, à tous les hommes de se laisser utiliser, des gens puissent mettre leur vie en jeu pour quelque chose qui, apparemment, est inutile. Nous n'en aurons jamais assez.

* * *

A l'occasion des championnats suisses de ski de cette année à Klosters, près de la moitié des concurrents inscrits n'ont pas pris le départ parce que le brouillard rendait la piste difficile en soi — voire dangereuse.

A quoi bon prendre des risques, se sont demandé ces coureurs ? Ils ont été raisonnables. Mais ils ont témoigné aussi d'un certain manque de courage, d'un certain manque de cran, d'un certain manque de belle générosité qui est, ou devrait être, l'apanage de la jeunesse d'un peuple fort et sain.

Je me plais à relever que les coureurs romands étaient en nette minorité parmi les « forfaitaires ». L'esprit latin s'est montré plus « bagarreur » » que la réflexion pondérée de nous autres Suisses allemands. L'incident est peut-être sans importance. Mais peut-être est-il aussi l'expression de nos faiblesses : l'utilitarisme, le matérialisme, le neutralisme. Ne rien risquer ; se complaire dans l'entre-deux, rechercher en tout l'utilité, le profit personnel... Le sport est un magnifique moyen de combattre ces faiblesses. Profitons-en !

CHOSES ET AUTRES

Le marché de l'argent.

Sur le marché de l'argent et des capitaux les conditions ne se sont pas essentiellement modifiées. Si le montant des disponibilités à la Banque nationale a quelque peu fléchi, le marché reste néanmoins abondamment liquide. Dans les Caisses Raiffeisen l'afflux des capitaux reste normal et il suffit pleinement à satisfaire aux besoins ordinaires de crédit des sociétaires. L'échelle de taux préconisée antérieurement, avec un taux maximum de 3 % aux obligations, peut donc être maintenue.

33e Comptoir suisse

A Lausanne, du 13 au 18 septembre prochain, se déroulera le 33e Comptoir suisse. Traditionnellement rassemblés en une vaste exposition, les produits originaux de l'agriculture, de l'industrie, du commerce et de l'artisanat de chez nous composeront, une fois de plus, le grand marché économique suisse d'automne.

Agrandie, cette foire agricole, industrielle, commerciale et touristique, comportera la participation de 2250 exposants, répartis en 16 halles. Au nombre des attractions particulières, il convient de citer cette année les participations officielles du Congo belge et de la Tunisie, qui exposeront leurs produits principaux.

Ainsi, une fois de plus, le Comptoir suisse s'apprête à faire de Lausanne, en septembre, le grand centre commercial et touristique du pays par une manifestation digne, à tous égards, du travail et du peuple suisses.

Une votation en Valais

Les 7/8 juin dernier, le peuple valaisan a accepté par 10 691 oui contre 2962 non, une nouvelle loi concernant les impôts cantonaux. Les lois fiscales n'enthousiasment ordinairement pas les citoyens. En acceptant à une si forte majorité la nouvelle loi avec les sacrifices qu'elle impose, le souverain valaisan a donné un bel exemple de maturité politique.

Les placements du fonds de compensation A.V.S.

Alors que, au cours de l'exercice précédent, les placements fermes s'étaient élevés à 475 millions de francs, ceux de l'année 1951 se sont montés à 465 millions. A la fin de l'exercice, la valeur nominale des placements était de 1742 millions de francs, se répartissant comme suit: 563 millions de francs auprès de la Confédération, 304 millions auprès des cantons, 187 millions auprès des communes, 418 millions auprès des Centrales des lettres de gage, 227 millions auprès de banques cantonales ainsi que 43 millions auprès de collectivités et institutions de droit public et d'entreprises semi-publiques.

Pas de prêts A.V.S. aux petites communes

La question de l'octroi de prêts aux communes a été étudiée à nouveau, à la suite d'un postulat de la commission du Conseil national concernant les mesures destinées à améliorer le logement dans les régions de montagne. Ce postulat demande d'examiner si et comment des prêts pourraient être octroyés par le fonds de compensation de l'A.V.S. aux petites communes, éventuellement par l'entremise des cantons. Le Conseil d'administration est arrivé à la conclusion qu'il devait maintenir la pratique qui a été instaurée et selon laquelle des prêts ne sont accordés directement qu'aux chef-lieux de canton et aux communes qui comptent au moins 10 000 habitants, à condition que leur situation financière assure la sécurité du placement et que le prêt demandé ne soit pas inférieur à un million de francs.

Cette limitation, d'après le nombre des habitants, est motivée par des raisons purement pratiques. En effet, l'examen de la situation et de l'évolution financières d'un grand nombre de communes exigerait un appareil administratif important qui donnerait à l'administration du fonds le caractère d'un établissement bancaire. Le Conseil d'administration est en outre d'avis que l'octroi de prêts aux communes est en premier lieu du ressort des établissements bancaires. Ceux-ci connaissent à fond les conditions locales, grâce à leurs nombreuses relations et elles disposent en outre d'un service de surveillance et de contrôle spécialement organisé.

Près de 3 milliards de construction en 1952

Une enquête récente du délégué aux possibilités de travail indique que les projets de construction annoncés en 1951 ont été de 2,62 milliards, mais que les travaux de construction effectifs ont totalisé 2,76 milliards.

Les projets annoncés pour 1952 atteignent le chiffre record de *2,73 milliards*. Par rapport à l'an dernier, l'augmentation est de 4 %. En ce qui concerne les logements toutefois, on note un recul de 946 à 873 millions, ce qui représente un fléchissement de 8 %. Il est plus que compensé par l'accroissement du volume enregistré pour les autres projets. Les investissements des pouvoirs publics ont de nouveau tendance à augmenter. Ces résultats soulignent l'urgence, comme le demandent avec insistance les autorités fédérales, de restreindre l'activité excessive de la construction, afin d'enrayer le développement malsain de la conjoncture. D'entente avec le Département fédéral de l'économie publique et la Banque nationale, les intéressés sont convenus de prolonger d'une année le « gentlemen's agreement » du 1er août 1951, concernant le financement de la construction.

Un mot sur les assurances

Le *Nouvelliste valaisan* du 16 juin dernier publie sous ce titre un excellent article. Au sujet de l'assurance-incendie, il émet de pertinentes considérations, auxquelles nous souscrivons sans réserve. Les voici :

Il faut regretter amèrement l'insouciance de nombreux propriétaires qui agissent légèrement et, par mesure d'économie — mal placée d'ailleurs —, *refusent d'assurer leurs immeubles pour la totalité de leur valeur vénale.* Un sinistre vient-il anéantir votre maison ou vos récoltes, voilà que l'on appelle la charité publique à la rescousse. Ne serait-il pas plus sage, plus prudent aussi de faire la part des choses et de prendre ses précautions. Que personne ne fasse le mauvais calcul d'être sous-assuré ou non assuré. Il est préférable de payer des primes inutilement durant sa vie entière et ne pas être victime d'un sinistre, plutôt que de n'avoir rien payé et risquer d'être frappé par le malheur. Nos compagnies d'assurances ont toujours rempli jusqu'ici leurs obligations contractuelles à l'égard des assurés. Il appartient aux intéressés de faire le reste et de prévoir l'avenir dont une certaine mesure dépend de leur prudence. Un malheur est si vite arrivé. Que l'on sache donc faire preuve d'une saine maturité d'esprit. Il n'est pas normal que chaque fois qu'un incendie anéantit des maisons d'habitations ou des récoltes, l'on crie la misère et que l'on frappe à la porte d'autrui. Cette fâcheuse habitude tend à pénétrer dans les mœurs et il serait grand temps de réduire à néant cette mentalité qui ressemble à la mendicité. Chacun pourra en tirer la conclusion qui lui conviendra et l'approprier à sa situation particulière.

Nouvelles des Caisses affiliées:

Assemblées jubilaires

Chalais (Valais)

25 ans de coopération Raiffeisen

Aux portes de Sierre l'agréable, les villages de Chalais-Réchy forment une commune prospère. Fidèle à la solide tradition paysanne qui fit la gloire de la contrée, la population de Chalais a compris, au cours de l'évolution économique du début du siècle, que la modeste propriété rurale n'est viable que si elle dispose d'un revenu accessoire. Ainsi, la plupart des chefs de famille et des jeunes gens travaillent-ils dans les usines de Chippis ou d'ailleurs, tout en cultivant la petite exploitation paysanne qui pourvoit à leurs premiers besoins alimentaires. Sans être riches, les habitants de Chalais jouissent dans la règle d'une honnête aisance, fruit d'un labeur persévérant et d'un esprit d'épargne bien compris.

C'est précisément la Caisse Raiffeisen de cette intéressante commune qui commémorait son 25e anniversaire, le dimanche 18 mai. Fixer une assemblée à 14 heures, à cette saison où la campagne s'offre aux promeneurs

dans toute sa splendeur, c'était faire preuve de beaucoup d'optimisme. Aussi, les organisateurs étaient-ils quelque peu inquiets, autour des 2 heures, en constatant le petit nombre de présents. Mais la fortune sourit aux audacieux. Après avoir fait honneur au quart d'heure traditionnel, près de 150 personnes remplissaient la salle de gymnastique, agréablement décorée pour la circonstance.

M. Clovis Albasini, président expéditif et avisé, a la joie de souhaiter la bienvenue à de nombreux invités ainsi qu'aux représentants de l'Union suisse et de la Fédération cantonale.

Impeccablement rédigé et présenté avec élégance, le procès-verbal de la dernière assemblée recueille des remerciements unanimes. M. Albasini donne ensuite lecture du rapport du Comité de direction, tandis que le caissier, *M. Hermann Perruchoud,* procède à la lecture des comptes. Confirmation de la bonne marche de l'institution, ces rapports intéressent vivement un auditoire attentif. Ainsi, *au 31 décembre 1951, la Caisse de Chalais groupait 300 déposants d'épargne avec une somme de bilan de 650 345 francs. Plus de 200 comptes débiteurs étaient ouverts. Le bénéfice de 3196 fr. 90 entièrement versé à la réserve porte la fortune collective à 41 215 fr. 35.* La Caisse dispose d'une réserve de capitaux pouvant satisfaire à tous les besoins éventuels des déposants, après avoir — dans la mesure du possible — fait fructifier sur place les capitaux locaux. Pas besoin, à Chalais, de longues théories, pour démontrer que la formule « l'argent du village au village » reste une solide réalité. Au 31 décembre 1951, les intérêts impayés étaient de 4 fr. 50 (quatre francs et cinquante centimes) ! Voilà de la coopération intelligente, de la véritable entraide.

De tels résultats devaient mettre à l'aise le président du Conseil de surveillance, *M. Isaac Perruchoud.* Il se fait un plaisir de recommander l'adoption des comptes, ce qui intervint après un démocratique intermède : deux membres, conscients de leur droit de regard dans la gestion de la société, reçoivent les éclaircissements demandés.

La partie administrative est ainsi terminée. Pendant qu'un excellent fendant est servi, un chœur de dames dirigé par *M. Martial Perruchoud,* crée l'ambiance de fête qui durera tout au long de la partie commémorative. M. Albasini transmet ses pouvoirs à *M. Léo Métrailler,* qui s'affirmera major de table parfait. Il débute par la lecture d'un excellent rapport jubilaire dont nous avons extrait quelques passages particulièrement intéressants :

En 1910 déjà, M. Adrien Puippe (qu'il est superflu de présenter encore ici) donna une conférence à Chalais. Il faut croire qu'il n'eut pas beaucoup de succès — une fois n'est pas coutume — puisqu'il n'y revint que 16 ans plus tard, soit le 28 novembre 1926. Sur 40 présents, 27 seulement restèrent dans la salle au moment décisif de la signature des bulletins d'adhésion. Instant de réflexion, seconde « épuration » : 14 bulletins rentrent. Les comités formés, l'embarcation était prête au départ. Malheureusement, elle n'arriva pas à quitter la rade. Il fallut de nouveau faire appel au père Puippe ; heureusement, ce dernier en avait vu d'autres. Une assemblée extraordinaire du 4 juin procéda à un sérieux remaniement ministériel et, bien encouragée, la petite équipe était prête à partir sinon à la conquête du monde, du moins à celle de sa commune. Tout était au point... mais il n'y avait pas de capitaux. Les emprunteurs seuls s'inscrivaient nombreux devant une Caisse vide. C'est alors que les membres des comités prirent la décision de créer chacun un carnet d'épargne. Ce furent les premiers livrets Aujourd'hui cela peut paraître amusant, mais ce furent certainement de pénibles débuts. L'institution nouvelle n'était cependant pas encore au bout de ses peines. En effet, voici l'année 1929 : coup de théâtre. Le caissier quitte ses fonctions pour prendre l'agence d'une banque. On fit appel, pour lui succéder, à l'homme qui devait par la suite marquer la Caisse de Chalais de sa forte personnalité : M. Hermann Perruchoud, l'actuel caissier. A partir de cette date, il n'y eut plus d'événements particuliers. La Caisse fit son bonhomme de chemin et, aujourd'hui, elle joue un rôle en vue dans la commune. M. Métrailler termine son excellent rapport en remerciant de tout cœur le père Puippe pour sa ténacité. Sans lui il n'y aurait certainement pas de jubilé à Chalais ce 18 mai 1952. Il n'a garde d'oublier l'Union centrale, dont l'appui et la sollicitude furent constants, dans les bons comme dans les mauvais jours.

Cette intéressante rétrospective a charmé l'auditoire qui n'a pas marchandé ses applaudissements à M. Métrailler.

M. Paul Puippe, reviseur, apporte les vœux et les félicitations de la centrale Raiffeisen suisse. Il rappelle succintement le but que poursuit la Caisse et souligne le caractère réciproque de son action. Pour pouvoir aider, la Caisse Raiffeisen doit compter sur l'effort individuel, l'initiative personnelle de ses membres. Elle n'est pas un baume merveilleux qui guérit toutes les plaies, comme par enchantement. C'est une œuvre sociale qu'il ne faut donc pas confondre avec une institution de charité. M. Puippe se plait à souligner les bonnes relations qui existent entre Chalais et Saint-Gall, dues pour une bonne part à l'excellente gérance de M. Hermann Perruchoud, caissier de valeur. En terminant, il remet à la Caisse jubilaire le diplôme traditionnel.

Le major de table rend ensuite un juste hommage de gratitude à M. Isaac Perruchoud, président du Conseil de surveillance, seul rescapé de la belle épopée de 1926/27. Un présent et des fleurs lui sont offerts.

M. Adrien Puippe, qui voua tant de sollicitude à l'époque à un nouveau-né particulièrement délicat, devait être de la partie. Il exprime sa joie de pouvoir vivre ce jour de fête. Il rappelle encore quelques souvenirs du début ainsi que la mémoire des vaillants raiffeisenistes de 1926 qui espérèrent contre toute espérance. Il profita de l'occasion pour faire l'historique du mouvement en Valais et en Suisse et pour adresser à ses amis de Chalais de sages exhortations.

Une assiette valaisanne de fort bonne constitution crée une pause agréable qui permet d'échanger des idées et des opinions sur ce qui a déjà été entendu et de se préparer pour le toast des invités locaux.

M. Martial Zuber, vice-président de la commune, apporte le salut et les félicitations des autorités civiles, tandis que *M. le rév. curé Crettaz* (raiffeiseniste actif) souligne l'importance des services rendus par l'institution locale d'épargne et de crédit. *M. le député Jos.-Marie Perruchoud* se plait à reconnaître les immenses avantages procurés par la Caisse, spécialement aux classes modestes de la population. *M. Othmar Antille,* enfin, premier secrétaire de la Caisse, releva le bon esprit qui a toujours régné au sein des comités et constate avec joie qu'on a su, à Chalais, bannir de la Caisse tout esprit politique.

Et la journée touche à sa fin, M. Léo Métrailler remercie tous ceux qui ont contribué à la bonne réussite de la journée et licencie l'assemblée, non sans avoir fait procéder au paiement de la part sociale accompagné, cette année, d'un souvenir jubilaire.

Après avoir surmonté vaillamment des obstacles qui paraissaient énormes à l'époque, après avoir œuvré 25 ans dans l'ombre et le silence, la Caisse de Chalais méritait bien cette commémoration publique de son jubilé. La fête fut digne et belle. Nul doute qu'elle constituera un nouveau point de départ, le début d'une nouvelle étape au service d'une population laborieuse et sympathique.

***

Arbaz (Valais)

Encore un jubilé au Vieux-Pays

A 2 h. 30 de marche de Sion, à 1100 m. d'altitude, tout au long d'une terrasse ensoleillée, s'étire le charmant village d'Arbaz. En arrivant près de l'église, en ce magnifique dernier dimanche de mai, nous trouvons une rue principale bien goudronnée, reluisante comme un sou neuf. Claire réplique à ceux qui voudraient établir que le cachet d'un village de montagne réside dans des rues sordides, des bâtiments vétustes, allant souvent — hélas — de pair avec un manque presque complet d'hygiène et de propreté. Sous ce rapport, Arbaz mérite d'être aujourd'hui cité en exemple.

Le 25 mai 1952, la Caisse Raiffeisen du lieu commémorait donc le 25e anniversaire de sa fondation. On peut bien dire que ce fut la fête de tout le village.

Dès 13 heures, après le rappel en musique lancé par la fanfare dans les rues du village, les sociétaires, amis et invités se pressent — près de 120 — dans la spacieuse salle construite par les sociétés de chant et de musique — nouveau témoignage d'un esprit progressiste du meilleur aloi.

M. Robert Constantin, président, ouvre la séance administrative qui sera menée rondement. Les rapports présidentiels ainsi que l'exposé du caissier ont certainement convaincu les membres de la bonne marche de leur institution. Aussi, soit l'adoption des comptes, soit les nominations statutaires se passent sans histoire. *Au 31 décembre 1951, la Caisse d'Arbaz groupait 93 membres (sur 100 familles) plus de 200 déposants d'épargne et une soixantaine de débiteurs. Le total des fonds confiés était de 311 867 francs. Le bénéfice de 1338 fr. 20 a porté la réserve à 11 170 fr. En 12 séances, les comités ont accordé pour 50 000 francs de nouveaux prêts.* Le caissier se plait à souligner tout spécialement la bonne discipline de paiement des débiteurs. Dans les divers, un sociétaire remercie les comités pour le gros travail accompli et profite de la présence du reviseur pour émettre ses critiques au sujet de l'administration des prêts et crédits. N'est-ce pas là la plus belle expression de la démocratie en matière financière ? Les renseignements fournis paraissent avoir mis les choses au point.

La première partie ainsi terminée, la musique d'Arbaz — direction *M. Gabriel Constantin* — tient à démontrer comment sont mises à profit les longues soirées d'hiver. Ses diverses productions, ainsi que celles de la société de chant dirigée par *M. Bernard Constantin,* seront toutes goûtées et applaudies comme il convient.

La séance commémorative débute par un acte de reconnaissance. *M. Louis Constantin,* interprète des comités et de toute l'assemblée, présente à trois ouvriers de la première heure, encore à leur poste en ce jour, l'hommage de gratitude des raiffeisenistes d'Arbaz. Voici les noms des méritants jubilaires :

MM. Robert Constantin, président du Comité de direction,

Ferd. Bonvin, président du Comité de surveillance,

Jérémie Bonvin, caissier.

Durant 25 ans, dans les bons comme dans les mauvais jours, ces excellents serviteurs ont défendu « leur » coopérative rurale et, par elle, la population de toute la commune. Une belle channe dédicacée occupera certainement à l'avenir une place d'honneur au logis familial tout en leur rappelant que les républiques ne sont pas toutes ingrates.

Un nouveau « Constantin » prend place au podium. C'est *M. Marc Constantin,* député, bombardé major de table. Il remplira sa fonction avec entrain, esprit et doigté. Après avoir félicité et remercié une fois encore tous ceux qui contribuèrent aux succès de l'association commune, il souligne fort adroitement les services rendus par la Caisse d'Arbaz qui, sans pouvoir traiter toute affaire bancaire, n'en occupe pas moins une place de choix parmi les associations économiques locales.

Sur ce, la parole est donnée au président *Robert Constantin* pour la lecture du rapport jubilaire. C'est le 7 août 1927 que le père Puippe (encore lui !) débouchait à Arbaz pour y apporter la bonne parole raiffeiseniste. 15 jours plus tard, 29 citoyens mettaient définitivement la Caisse sur pieds. A Arbaz aussi cette nouvelle création provoqua un certain scepticisme. Mais dès que l'institution déploya ses bienfaisants effets, il disparut rapidement. Si l'on tient compte du fait qu'une société économique intéresse plus les familles que les individus, on peut bien dire que toutes les familles de la commune sont actuellement représentées dans la Caisse. Grâce à l'esprit d'épargne de la population, Arbaz s'est complètement transformé. Mentionnons les réalisations les plus importantes : la route reliant le village à la plaine, les hydrants, l'aménagement de l'intérieur du village, la nouvelle salle de sociétés et les importants travaux en cours qui procureront à la commune l'eau potable et l'irrigation. En terminant, M. Constantin revient sur le domaine plus restreint de l'activité de la Caisse. Il souligne en passant que l'an dernier le caissier a, dans la règle, été dérangé deux fois par jour. C'est bien dire que les commodités de la Caisse locale sont appréciées.

M. Paul Puippe, représentant de l'Union Raiffeisen suisse apporte le salut et les félicitations de la direction. La Caisse d'Arbaz lui est chère, parce que par sa gestion impeccable elle porte jusqu'à Saint-Gall le bon renom d'un village valaisan particulièrement sympathique. Arbaz est la preuve que *chaque* commune rurale dispose des éléments aptes à gérer parfaitement l'épargne populaire... lorsque cette commune est animée du véritable esprit d'entraide. Après avoir rappelé brièvement la mission de la Caisse Raiffeisen, il lui remet le diplôme de reconnaissance pour 25 ans de fidélité à la cause.

M. Adrien Puippe congratule la jubilaire au nom de la Fédération cantonale qu'il préside. Assister aux assemblées jubilaires des Caisses qu'il a fondées doit être pour lui un événement qui l'émotionne. Son premier coup d'œil sur l'auditoire lui a certainement permis de repérer des têtes qui étaient dans le coup il y a 25 ans. A Arbaz, comme ailleurs — et cela est une marque de la pondération de nos populations — on a mûrement pesé le pour et le contre. Et ici aussi, il a fallu la parole convaincante du père Puippe pour aboutir. Ne proclamait-il pas, en effet, avec persuation: « Respectez les principes, les statuts et règlements, tenez compte des directives de l'Union et vous réussirez sûrement ». Arbaz restera au nombre de ses plus belles réussites. M. Puippe saisit l'occasion pour faire l'historique du mouvement en Suisse et en Valais et pour adresser aux Raiffeisenistes d'Arbaz de paternelles exhortations.

Servie par de charmantes demoiselles en costume, une assiette valaisanne richement garnie, arrosée d'un fendant de bonne marque, ramène l'assemblée à des occupations plus terre à terre, mais somme toute fort agréables. Cette collation dispose favorablement à la réception d'autres témoignages de sympathie.

M. l'abbé Sierro, rév. curé, apporte lui aussi ses félicitations et ses vœux. Ce qui lui plaît dans la Caisse Raiffeisen, c'est qu'elle ne se borne pas uniquement à traiter des opérations, mais qu'elle est mue par l'idée de servir. *M. Oscar Carroz,* président de la commune, se félicite des excellentes relations entretenues avec l'établissement financier local et l'assure de toute sa sympathie. *M. Jos. Torrent,* un enfant d'Arbaz qui, à l'époque, a parcouru un peu tous les continents, termine la série des discours par des productions pleines de finesse et d'esprit. (Dans sa modestie, il a oublié de dire qu'il était l'auteur de la belle décoration de la salle de réunion.)

En 25 ans d'activité, la Caisse Raiffeisen d'Arbaz a réussi à s'assurer le concours de tous les milieux de la population. Nul doute qu'à l'avenir encore elle restera l'un des joyaux de la couronne des organisations économiques de la commune.

***

ARBAZ

le coquet village valaisan, dont la Caisse Raiffeisen vient de commémorer le 25e anniversaire de sa fondation.

Ecuvillens (Fribourg)

Le dimanche 27 avril, la Caisse Raiffeisen de la paroisse d'Ecuvillens fêtait le 25e anniversaire de sa fondation. Ce fut un belle fête qui se déroula en l'auberge de Posieux, splendidement ornée pour la circonstance.

Assemblée ordinaire.

Elle fut présidée par *M. Chavaillaz,* député, président du Conseil de surveillance. On entendit tour à tour le secrétaire, *M. R. Biolley,* dans la lecture d'un procès-verbal fort bien tenu et dans la présentation du rapport du Comité de direction, *M. B. Zamofing,* caissier, dans l'exposé parfait et clair des comptes de l'exercice et le président *M. Chavaillaz,* dans les considérations et propositions du Conseil de surveillance. Les comptes furent approuvés avec remerciements aux organes responsables, les membres des comités dont le mandat arrivait à expiration furent confirmés dans leurs fonctions, l'intérêt de la part sociale fut distribué et la séance jubilaire put commencer.

Séance jubilaire.

M. le curé L. Renevey présida avec distinction et diligence cette partie importante de la journée. Il adressa aux invités et particulièrement à M. Froidevaux, délégué de l'Union centrale et à M. le doyen Monnard, président cantonal des Caisses de Fribourg-romand, les souhaits cordiaux de bienvenue. Il remercia les sociétés paroissiales — Cécilienne et Chœur mixte, qui maintes fois agrémentèrent la réunion par leurs chants joyeux — de leur bienveillante participation. La fanfare paroissiale avait également accepté l'invitation de la Caisse, mais, en raison du décès inopiné de son dévoué président, M. A. Messerli, dont les obsèques avaient eu lieu la veille, elle s'était abstenue d'y participer.

Le caissier, *M. B. Zamofing,* animateur de la journée, présenta une notice historique du plus haut intérêt : la Caisse fut fondée le 3 avril 1927 par 37 membres dont 16 seulement en font encore partie. Le premier caissier fut son initiateur, M. le curé Davet ; à son départ de la paroisse, il fut remplacé par M. l'abbé Schneuwly. Tous deux ont disparu, de même que 16 sociétaires de la première heure. L'assemblée, debout, récita une prière pour le repos des âmes de ces pionniers regrettés. M. Zamofing donna connaissance du premier protocole de constitution rédigé par M. Sautaux, d'Onnens, alors instituteur à Posieux. De ce procès-verbal, les taux de

l'époque nous ont particulièrement frappés: prêts en 1er rang 5 ¼ %, par cautionnement ou nantissement 5 ¾ %...

Les 16 fondateurs présents reçurent chacun un souvenir caractéristique fort bien imaginé, tandis que les trois membres des Conseils fonctionnant dès le début: *MM. Eugène Chavaillaz, Ernest Galley*, président, et *R. Biolley*, secrétaire, recevaient chacun un superbe plateau dédicacé.

Exposé de M. Froidevaux.

Le distingué représentant de l'Union de Saint-Gall apporta le salut vibrant de l'organisation centrale et des 933 autres Caisses disséminées dans les 22 cantons.

Avec ses 114 membres, les 450 carnets d'épargne, son roulement avoisinant le million et son fonds de réserve de 24 000 francs, la Caisse de crédit mutuel d'Ecuvillens occupe une excellente situation.

Dans le cadre idéal qu'est la paroisse ou la commune, noyau de notre état fédératif, la Caisse Raiffeisen détient une place de choix et peut devenir un élément capital de la prospérité rurale. Pour ce faire, elle doit mettre en valeur les forces latentes du milieu, stimuler l'épargne, source de sécurité et d'indépendance et employer, par un crédit étudié, l'argent du village au village. On doit arriver à obtenir un crédit rural intégral pouvant satisfaire à toutes les nécessités locales. Les possibilités sont immenses, à une œuvre pareille basée sur la confiance et l'entraide mutuelle, il n'y a aucun plafond.

Voix amies.

M. le doyen Monnard, président, se déclare enchanté d'apporter le salut de Fribourg-romand dans cette paroisse où l'on sait toujours bien réussir toute manifestation. Ecuvillens a passé avec succès son premier quart de siècle, une atmosphère d'entraide et de travail constructif existe, la voie est tracée, les débiteurs ont tous tenu leurs engagements, le nombre des membres est imposant, le fonds de réserve coquet; en sachant à l'occasion rajeunir les cadres existants de façon à initier des jeunes aux problèmes bancaires ruraux, l'avenir de la Caisse dans cette paroisse sera certainement assuré.

M. H. Biolley, syndic d'Ecuvillens, offrit le verre de l'amitié au nom des deux communes d'Ecuvillens et Posieux. Il se réjouit du progrès constant de notre organisation, source de bienfaits évidents dans le milieu rural où elle travaille.

M. Ant. Galley, secrétaire paroissial, apporte les vœux de cette autorité; sa qualité de correspondant de la Banque d'Etat ne l'empêche pas de reconnaître les mérites de la Caisse sur le plan local. M. Galley rappelle opportunément le souvenir de certains banquiers de village qu'il a connus et qui ne se gênaient nullement de demander, il y a plus d'un demi-siècle, un intérêt de 14 et même 18 %...

M. Chardonnens, directeur de l'Institut agricole, raiffeiseniste lui-même, se félicite des bonnes relations qu'entretient l'Institut avec les autorités, la population et les organisations villageoises: l'école de Grangeneuve se préoccupe de ces questions de crédit rural; des cours et des conférences appropriés y sont donnés, pour le plus grand profit des élèves et de l'économie en général. La Caisse Raiffeisen est le miroir de l'économie villageoise. Qu'elle vive et prospère!

Le dynamique caissier de Lentigny, *M. Ridoux*, parlant au nom des sociétés voisines, clôt la série des discours d'une façon magistrale, brève et incisive. Citons ses trois phrases lapidaires, bilan et conclusion de cette journée... et de cette relation:

Honneur aux vaillants vétérans qui ont osé partir il y a 25 ans, reconnaissance à l'Union centrale, bonne mère, pleine de sollicitude envers « ses » caisses et... foin de toutes les rancunes villageoises pour aller de l'avant avec courage et confiance.

E. M.

Assemblées ordinaires

Undervelier (Jura)

La dixième assemblée générale de la Caisse a eu lieu samedi 23 février. Dans son discours d'ouverture, le président du Comité de direction, M. Joseph Allimann, nous retrace tout d'abord les débuts du mouvement dans la localité, reportant l'initiative sur M. Marcel Lovy, garde-chef. Il fut secondé par M. l'abbé Montavon, membre des conseils de l'Union, et M. Membrez, qui exposèrent le mouvement Raiffeisen et qui entraîna la création d'une Caisse au village avec, en 1943, 36 membres. Les bases sont solidement et juridiquement jetées et la Caisse progressera pour compter à ce jour 36 membres. La belle participation de ce jour, relève M. Allimann, est l'expression de l'intérêt que nous manifestons à la Caisse.

Après que l'assemblée eut observé le silence, pour honorer la mémoire d'un membre fondateur et du Comité de surveillance, M. Charles Erard, dans un tour d'horizon fouillé, le président brossa l'activité de la société pendant l'année écoulée, faisant ressortir que malgré les temps troublés que nous vivons, notre Caisse rurale fait son chemin tout au service de la population, tant ouvrière que paysanne. Et il termine son exposé en donnant le mot d'ordre pour l'avenir: vigilance, efforts soutenus et solidaires, confiance.

M. Louis Lovy, caissier depuis 1941, donne ensuite un aperçu clair et net sur les comptes et la situation financière. En voici quelques extraits:

Mouvement des fonds pour l'année 1951: 559 512 fr. 67, en 630 opérations. Caisse d'épargne (200 livrets): 236 650 fr. 50. Fonds de réserve à fin 1951: 5 121 fr. 18.

Ces chiffres éloquents parlent d'eux-mêmes, M. Charles Duplain, président du Conseil de surveillance, demanda de les accepter et ils reçurent l'approbation de toute l'assemblée. Il se fit le porte-parole du Conseil de surveillance, relevant l'esprit vraiment social qui règne au sein de la Caisse et remercia le président et le caissier pour leur bonne gérance, leur travail précis et désintéressé, accompli à la satisfaction de tous.

Aux élections statutaires, M. Germain Allimann remplace au Comité de direction M. Eugène Blanchat démissionnaire, à qui vont nos remerciements chaleureux pour les bons services rendus à la cause Raiffeisen. M. le curé P. Stadelmann est acclamé président du Conseil de surveillance pour remplacer M. Charles Duplain.

La distribution de l'intérêt de la part sociale, soit 5 francs brut, clôtura cette magnifique assemblée.

Pour fêter dignement ce dixième anniversaire, sur l'heureuse initiative des comités, une collation fut ensuite offerte à l'Hôtel de la Croix-Blanche, chez un de nos membres, M. Aurèle Boillat-Prenez.

C'est dans la grande salle, richement décorée et « tapissée » des dix commandements raiffeisenistes, dus à l'artiste peintre-compositeur M. Ernest Guélat, instituteur à Courtételle, que se déroula, dans une ambiance de franche gaîté, de rires, de chansons, de bons mots — sous le majorat de M. le curé — les heures trop brèves de l'amitié entre les membres et leurs épouses. En route maintenant vers le 25e anniversaire!

S. N.

Les Genevez (Jura bernois)

Dimanche 3 février, notre Caisse Raiffeisen tenait son assemblée annuelle. Bien revêtue, elle se déroula selon le rite traditionnel.

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance, le président, par un substantiel rapport, passa en revue les événements marquants de 1951, ainsi que la marche et le développement de notre institution. De ce rapport et de l'exposé du caissier qui suivit, il appert que d'heureux résultats furent réalisés durant le dernier exercice.

L'épargne passe à 505 000 francs et le bilan à 607 000 francs, avec un mouvement de fonds de 790 000 francs en 963 écritures. Le bénéfice net de 2 210 francs est entièrement versé au fonds de réserve, qui passe à 17 500 francs.

Au nom du Conseil de surveillance, M. le curé releva la régularité des affaires et fit approuver les comptes et bilan avec décharge aux organes responsables.

A l'imprévu, une demande d'un sociétaire amena une intéressante discussion sur les opérations de la Caisse locale avec la Centrale. D'amples renseignements soulignèrent la nécessité absolue de posséder une forte liquidité et une bonne réserve.

Le paiement de l'intérêt aux parts sociales survint ensuite et clôtura cette belle et réconfortante réunion.

Pourquoi changer?

Lettre ouverte à un caissier

Cher ami caissier,

L'an dernier, vous avez participé à l'un des quatre cours régionaux d'instruction organisés dans le cadre de la Fédération fribourgeoise des Caisses Raiffeisen et où fut étudié le sens du compte d'exploitation en corrélation avec la nécessité de l'épuration du chapitre des comptes courants. Dans de trop nombreuses Caisses, dans la vôtre par exemple, on trouvait là, ou on trouve encore, une quantité de comptes non exploités ou « bloqués », voir inexploitables. Pour faire disparaître cette anomalie, il avait paru nécessaire aux dirigeants de votre fédération de débattre ce problème en commun. Et vous connaissez les conclusions qui en furent tirées.

Si je prends la peine de vous écrire en particulier, cher ami, c'est pour vous dire le chagrin que j'éprouve à constater que vous paraissez être le seul à n'avoir pas compris. Les réponses que vous donnez au dernier rapport de revision prouvent que vous n'avez pas été convaincu ou que vous n'avez pas voulu vous laisser convaincre.

Et pourtant, les réactions heureuses enre-

gistrées chez tous vos collègues confirment la justesse de la thèse défendue. Les uns, le plus grand nombre, c'est-à-dire tous les caissiers bien à la page, ne comprenaient même pas que le problème fût porté au programme d'étude, tant la distinction entre le prêt à terme et le crédit en compte courant leur paraît claire et toute naturelle la séparation rigoureuse de ces deux catégories d'avances de fonds. Ils ne pouvaient s'imaginer qu'on pût se prêter ici à une quelconque confusion.

Parmi ceux à qui s'adressaient effectivement les instructions, les plus nombreux ont réagi avec enthousiasme. Comprenant le bien-fondé des critiques émises, ils se mirent immédiatement à procéder au triage des comptes et au transfert systématique de tous ceux qui n'étaient que de pseudo-comptes courants, regrettant simplement qu'on ne les y ait pas rendus attentifs plus tôt.

Les autres, quoique bien convaincus, en ont conçu de réels ennuis et nous les comprenons bien. Il est évident qu'ils se trouvent placés devant un travail considérable, pas toujours facile. Ils héritent d'une situation qu'ils n'ont pas créée et de laquelle ils ne sont en rien responsables. Ils maugréent contre leurs prédécesseurs qui ont pratiqué un système surranné, malsain, ne répondant assurément pas au sens que les pionniers du Raiffeisenisme ont voulu donner au crédit rural. Ces caissiers ont cependant compris. Ils se sont attelés à la tâche. Nous avons eu plaisir à constater, lors de la présentation de leur dernier bilan, qu'ils avaient déjà fait un effort en opérant le transfert de plusieurs positions et nous sommes persuadés qu'ils poursuivront leur action d'épuration en prenant les comptes cas par cas au gré des possibilités. Ils se proposent surtout de traiter à l'avenir toutes les nouvelles affaires conformément aux enseignements reçus. Les remarques objectives qu'ils nous adressent sont pour nous d'un puissant réconfort. Nous les entourons de toute notre sympathie pour l'effort qu'ils produisent et les encourageons dans leur œuvre d'assainissement.

Voulez-vous donc, cher ami, vous complaire dans votre splendide isolement? Alors que vos collègues n'ont apporté qu'approbations sincères et spontanées, nous n'avons entendu qu'une seule objection, la vôtre: « Pourquoi changer? » Avouez qu'une telle critique est celle des faibles à bout d'arguments. « Pourquoi ce qui était normal par le passé ne l'est-il plus aujourd'hui? » dites-vous encore. « Pourquoi ce qui était à sa place ne l'est-il tout à coup plus? » Non, mon cher, ça n'a jamais été normal et ces comptes n'ont jamais été à leur place. Souffrez seulement d'entendre les bons conseils alors que vos prédécesseurs se sont plu dans leur fantaisie. La seule question que vous devez vous poser est celle de savoir si les directives données sont rationnelles, s'il y a progrès ou recul à adhérer au système préconisé, si la méthode est adaptée au vrai sens d'un sain crédit rural.

Il s'agit uniquement d'amélioration dans l'administration des affaires par la séparation stricte des prêts et des crédits, de perfectionnement technique dans l'organisation interne et dans la présentation du bilan selon la loi, d'application parfaite de l'esprit des pionniers dans le seul but de parfaire l'action bienfaisante de l'institution. D'ailleurs, aucune méthode n'est immuable et on est au siècle du perfectionnement. Vous qui passez votre vie dans les bureaux, vous avez dû faire la constatation que les réorganisations se suivent à cadence régulière. On veut toujours faire mieux, profiter de l'expérience des autres, organiser plus rationnellement le travail, remplir plus intensément la mission de l'entreprise. L'administration de la Caisse Raiffeisen comme la gestion de ses affaires n'échappent pas à ce besoin impérieux. Se figer dans un immobilisme béat serait faire preuve d'esprit rétrograde, car, qui n'avance pas recule. Il faut marcher avec le progrès. N'est-ce pas là la raison primordiale des cours d'instruction auxquels vous êtes périodiquement invité?

Dans le cas particulier qui nous occupe, je sais très bien que certaines banques pratiquent de manière courante le procédé que nous critiquons, c'est-à-dire qu'elles traitent toutes les avances de fonds comme des crédits ouverts à vue. Ce sont spécialement les banques commerciales. Mais elles ont leurs bonnes raisons et ces raisons, par trop intéressées, sautent aux yeux. S'agit-il d'un prêt unique, bien déterminé, elles ouvrent tout de même le compte au chapitre des comptes courants comme s'il s'agissait d'un crédit d'exploitation. Elles appliquent alors les conditions en conséquence, celles du crédit ouvert à vue: taux élevé, commissions, etc. C'est pour elles une question de rapport. L'emprunteur souffre ainsi d'un système qu'on lui impose et dont il est la victime. Serait-ce faire montre d'esprit progressiste que de se mettre à la remorque de semblables procédés. Non, puisque la Caisse Raiffeisen a précisément pour mission de rendre le crédit plus social, plus humain.

Vous êtes jeune encore. Raison de plus pour vous libérer d'une ancienne pratique routinière. Ce ne sera assurément pas un déshonneur pour vous mais plutôt le témoignage d'un esprit progressiste. Avez-vous peur de secouer la poussière des antiquités? Il me semble que l'ombre des tenants de l'ancienne et fausse méthode se profile encore derrière vous et que vous n'osez pas avoir l'audace de faire peau neuve. Ce serait cependant vous faire injure que de supposer que vous allez garder le privilège peu enviable de rester le seul...

Je garde au contraire le secret espoir que vous allez donner un souffle nouveau à l'organisation interne de votre Caisse. Vous allez lui apporter une bouffée d'air frais et tout votre enthousiasme juvénile en marquant la marche des affaires de l'empreinte de votre esprit indépendant, novateur dans le bon sens du terme.

J'ai la conviction que votre prise de position trop prématurée résultait d'idées préconçues et d'un examen superficiel du problème. Vous avez maintenant l'occasion de repenser et de mûrir les enseignements du cours d'instruction, puisque *Le Messager* de février en a reproduit intégralement la leçon. A tête reposée, vous en reprendrez toute l'argumentation. Y trouveriez-vous sujet à nouvelles discussions, quelques hésitations, de nouvelles objections, ou auriez-vous encore besoin d'éclaircissements, il est bien entendu que je reste tout à votre disposition et que je me ferai un plaisir d'y revenir.

Confiant, j'attends votre adhésion au principe posé et les résolutions qui s'imposent.

Votre dévoué Fx.

VARIÉTÉS

Des chiffres nous parlent...

Lors de l'assemblée du 16 février 1952, notre caissier a proclamé que le roulement de notre petite Caisse locale de Crédit mutuel Raiffeisen a été de 1 700 000 fr. en dix ans.

Ce montant, représenté en pièces de 1 franc qu'on alignerait le long d'une route, ferait 42,5 km., soit la distance d'Aigle à Lausanne.

En comptant à 2 mm. l'épaisseur d'une pièce de 1 franc et en mettant cette somme en une seule pile, elle atteindrait la hauteur de 3400 m., soit 11 tours Eiffel et une petite de 100 m.

La même pincée d'argent en billets de 5 fr. couvrirait une surface de 3000 m2 ou bien 30 ares = 333 perches.

Un tapissier couvrirait les murs d'une salle de 100 m. de long sur 50 m. de large et 10 m. de haut en 100 heures. 12 ½ journées de 8 heures à raison d'un billet à la seconde.

Bien à plaindre serait l'homme qui devrait compter 1 700 000 par pièces de 1 franc car à raison de un franc à la seconde et en comptant 8 heures par jour, il finirait le 13 mars à midi en ayant commencé le jour de l'an; toutefois le congé dominical lui serait accordé pour se reposer de son travail monotone. Ce monsieur entasserait cette bagatelle sur une table par pile de 5 francs. Mais quelle dimension pour la dite table, tenez-vous bien: 70 m. de long et 3 m. de large. Ne voulant pas aller plus loin dans mes calculs, j'emporte ces pièces de un franc sur un camion chargé de 1700 kg.

E. Hemmer, Corbeyrier.

Communications du bureau de l'Union

Service des abonnements au « Messager »

En annonçant toujours à temps au bureau de l'Union les mutations (décès, départs, etc.) ainsi que les irrégularités qui peuvent se produire dans la distribution, les Caisses affiliées nous permettent d'assurer l'expédition la plus exacte possible du *Messager*.

A ces occasions, on tiendra compte des quelques règles suivantes:

1. Indiquer toujours lisiblement le nom, prénom, profession et domicile de l'abonné:
   Exemple:
   Durand Aimé, agriculteur, *Riantmont.*
2. Les Caisses embrassant un rayon d'activité desservi par plusieurs bureaux de poste, dresseront toujours des listes classées par bureaux postaux.
   Exemple:
   Caisse de Molondin.
   a) Poste Molondin;
   b) Poste Démoret;
   c) Poste Chavannes-le-Chêne, etc.
3. *Lors de l'envoi à l'Union de listes complètes* (nouvelles listes ensuite de mises à jour, etc), *dresser ces listes dans l'ordre alphabétique des abonnés.*
   L'ordre alphabétique devrait être introduit pour toute liste de plus de 30 noms.

Ces quelques règles, faciles à observer par chaque Caisse, facilitent grandement notre tâche et assurent une expédition exacte.

D'avance merci.

Service des abonnements au « Messager ».

Machines agricoles
Garage Amez-Droz
15, rue de la Servette Genève Tél. 3 84 50

Tracteurs JOHN DEERE
Motoculteurs GRUNDER livrables avec Diesel benzine ou pétrole

Machines agricoles à usages multiples « ARATOR »

André BERTHET et Cie
8, RUE PIERRE FATIO — GENÈVE
FOURNITURES INDUSTRIELLES - SPÉCIALITÉS
Tuyaux d'arrosage, assortiment complet . Tuyaux de sulfatage direct . Appareils d'arrosage . Raccords . etc. . Lubrifiants « ASEOL & PENNZOIL »

ETUDES DE CONSTRUCTIONS RURALES
Plans
Soumissions
Vérifications
(Neuf et transformations)
H. RAMAZZINA
Architecte
13 Bd Georges-Favon GENÈVE Tél. 5 00 91 et 5 71 92

RÉGIE DES ANNONCES: ANNONCES SUISSES S. A.

L'INCOMPARABLE
BENDIX
lessiveuse automatique, à volonté semi-automatique, à toute épreuve. A défaut d'eau chaude, adjonction de chauffage automatique suisse (brevet suisse).
ELITE INDUSTRIELLE - 5 78 41 - Cité 15
GENÈVE

Vin rouge 1ère qualité
Nostrano p. l. fr. 1.35
Montagner p. l. fr. 1.20
Barbera p. l. fr. 1.60
Valpolicella p. l. fr. 1.65
Chianti extra p. l. fr. 1.75
Départ Locarno, à partir de 30 litres.
Echantillon gratuit
FRÜCHTEVERSAND MURALTO / TESSIN
Case postale 60
Tel. (093) 7 53 90

POUSSINES
Oisons - Canetons de 1ère sélection à vendre. S'adresser à S. Mattey, Parc Avicole 13 Cantons Henniez.
Tél. (037) 6 41 68
POUSSINS

Utiliser vos loisirs
en cultivant le
CHAMPIGNON
de Paris. — **Gain accessoire.**
Notice explicative illustrée gratuite à **AGALUX**, Service 5, rue du Stand 46, **Genève**

Impression: Fawer & Favre S. A.

La Pagina dei Raiffeisenisti della Svizzera italiana

L'assemblea annuale della federazione ticinese a Morbio-Sopra 12 giugno 1953

Il sorridente villaggio di Morbio-Sopra era pronto a riceverci. Aveva tante cose belle e interessanti da mostrarci, in quella magnifica giornata di giugno, piena di sole e di letizia. La popolazione di Morbio e particolarmente i membri della Cassa locale ci tenevano a farci ammirare il loro ponte, gettato con ardimento sopra la Breggia, che scorre garrula e chiara ad una profondità vertiginosa; volevano farci visitare il nuovo palazzo scolastico, felice realizzazione di un popolo intelligente e laborioso, che non risparmiò sacrifici, pur di dare alla propria gioventù delle aule spaziose e accoglienti, in tutto conformi alle moderne esigenze dell'igiene e dell'estetica; volevano farci vedere il loro pittoresco villaggio, sorgente come sentinella avanzata all'imbocco della Valle di Muggio, come voglia montare la guardia a tutela degli altri paeselli soprastanti.

Alle 9 e un quarto, più di quaranta delegati, rappresentanti diciasette Casse affiliate alla Federazione (assenti i delegati di quattro Casse) prendevano posto nell'ampia palestra del nuovo palazzo. Il Presidente sig. *Prof. Ceppi* apriva l'assemblea esprimendo la sua commozione e porgendo il benvenuto ai delegati riuniti proprio nel suo paese, attorno al loro Comitato ed al sig. Giudici, rappresentante dell'Unione di S. Gallo.

Dopo l'appello, la nomina degli scrutatori e la lettura del verbale dell'ultima assemblea, egli presentava il rapporto presidenziale sull'attività svolta dalla Federazione nei pochi mesi che trascorsero, a partire dall'ultima assemblea tenutasi a Caslano il 9 dicembre 1951. Lo fece però precedere da uno sguardo retrospettivo a tutto il lavoro compiuto dalla Federazione nel suo primo quinquennio di vita a delle Casse affiliate, nello stesso periodo. I progressi realizzati sono veramente consolanti. Le Casse rurali ticinesi si sono egregiamente affermate; la Federazione può guardare con fierezza al passato e con fiducia all'avvenire. I notevoli progressi fin qui ottenuti sono una prova evidente della comprensione e della maturità del nostro popolo, che vuole — nonostante le numerose difficoltà — provvedere al proprio benessere economico e sociale e tutelare la propria indipendenza finanziaria.

Dal rapporto presidenziale abbiamo appreso con piacere che il numero dei raiffeisenisti ticinesi, da 482 (quale era cinque anni fa) è salito a 1007 e che il risparmio, da 1 milione à salito a 2 600 000, mentre il movimento generale delle Casse affiliate ha registrato complessivamente — a fine 1951 — 8 milioni e 700 mila franchi. Dalle bollette d'imposta che vennero spedite alle diverse Casse, si è potuto constatare che le nostre istituzioni bancarie vengono considerate dallo Stato come basate sulla mutualità (art. 52 della Legge tributaria) e tassate quindi in ragione del 3 ½ %. Questo trattamento — del resto giusto — permette alle nostre Casse considerevoli risparmi.

Il sig. Presidente, nel suo rapporto, spese poi alcune parole per illustrare la nuova raccolta delle istruzioni, suggerita dal Comitato della Federazione all'Unio-

ne di San Gallo e da questa compilata e spedita a tutti i cassieri. Informò l'assemblea intorno alla propaganda svolta in favore del nostro movimento; definì i rapporti avuti tra la Federazione e l'Unione « corretti e collegiali »; raccomandò la conversione dei Libretti di Risparmio ancora esistenti in Libretti di Deposito, nonchè la puntualità nell'annunciarsi alle prossime assemblee e nel trattare con l'Unione, la quale, da parte sua, dimostra uno zelo veramente encomiabile. Da ultimo annunciò il tema che farà l'oggetto di studio del Comitato durante il prossimo esercizio: « Le leggi da cui dipende l'attività delle Casse rurali » e formulò applauditissimo i migliori voti per l'avvenire.

Si giunse così al quinto numero dell'ordine del giorno: la presentazione dei conti per l'esercizio 1951. Il cassiere sig. *Delcò* diede lettura dei conti, che accusarono un'entrata di Fr. 697.50, un'uscita di Fr. 223.60; un saldo attivo, quindi di Fr. 473.90. Dopo la lettura del rapporto di revisione, presentato da un membro della Cassa di Castel San Pietro, i conti vennero approvati alla unanimità.

Con vivi ringraziamenti e con voto unanime venne pure approvato il dettagliato e ben elaborato verbale redatto con particolare cura dal M. R. don *Bini.*

Accettate pure all'unanimità le due nuove Casse di Claro e di Medeglia, l'assemblea ascoltò con vivo interesse la relazione del sig. *Giudici,* rappresentante dell'Unione.

Egli iniziò con alcune osservazioni in merito alla chiusura dei conti 1951. Si felicitò con i Sigg. Cassieri per la premura con cui hanno saputo portare a termine i loro lavori ed in modo particolare ai novelli, i quali hanno dimostrato di sapere e di voler ossequiare le disposizioni della Direzione centrale.

Passò poi a dare uno sguardo al movimento raiffeisenista in campo nazionale. L'esercizio 1951 gli ha permesso di percorrere nuove tappe. In undici cantoni si registrarono 22 nuove fondazioni, senza dissoluzioni e senza uscite. Nonostante l'opposizione più o meno occulta di taluni ceti finanziari, nei Comuni rurali si fa sempre più sentito il bisogno di sviluppare le nostre benemerite istituzioni. Il bilancio complessivo delle Casse rurali segnò un aumento del 6 %, assommando a 58 milioni. I depositi aumentarono di 65 milioni, ciò che permise anche il rimborso di 6 milioni accreditati alle diverse Casse dalla Cassa centrale.

Motivo di particolare soddisfazione fu il progresso registrato dalle Casse ticinesi, quale si potè rilevare dai conti annuali 1951. Tutte rafforzarono i loro bilanci che furono di 4 milioni e 313 mila franchi, con un aumento di Fr. 860 mila. I nuovi soci furono 168. Il debito verso la Cassa centrale venne ridotto a circa 122 mila franchi, mentre l'anno precedente era ancora di 280 mila franchi.

Nonostante la campagna iniziata per la conversione dei libretti di risparmio in libretti di deposito, i primi, al 31 dicembre erano ancora 1446, con un capitale di 2 milioni e 600 mila franchi. La Direzione centrale esprime ai sigg. cassieri il suo riconoscimento per la collaborazione di cui, in quest'opera, le nostre Casse seppero dare prova.

Il relatore terminò il suo dire — dopo avec toccato differenti problemi di amministrazione generale — e particolarmente le questioni inerenti al credito ipotecario e la liquidità — rivolgendo un caldo appello ai signori dirigenti, invitandoli a far prova anche per l'avvenire di stretta collaborazione e di coscienziosa amministrazione.

L'esposizione venne accolta da calorosi applausi.

Alla discussione che seguì l'interessante relazione, presero parte attiva diversi delegati tra cui il Presidente, il sign. prof. *Mombelli* di Stabio, il sign. *Riva* di Claro, il sign. *Selva* di Caslano, il sign. *Delucchi* di Arogno ed il M. R. don *Abbondio,* parroco di Morbio Sopra.

Dietro proposta del signor Rezzonico venne deciso di convocare l'assemblea 1952 nel ridente villaggio di Tesserete.

Senza accorgerci, il tempo passò veloce. L'orologio segnava già le 11.20. I lavori assembleari vennero allora sospesi ed i delegati ebbero occasione di assistere alla S. Messa celebrata dal M. R. don Abbondio, il quale al Vangelo pronunciò un breve ma indovinato discorso.

A mezzogiorno ci trovammo nuovamente nella palestra di ginnastica, dove ci venne servito dal ristoratore sign. Abbondio, un eccellente pranzo. Durante l'agape, svoltasi nella più schietta familiarità, il Maestro Sinnico, fisarmonicista, offrì ai delegati alcuni magnifici pezzi del suo repertorio, che riscossero i più calorosi applausi. Concorsero a dare una nota allegra a quel pranzo eccellente, l'aperitivo Cinar, offertoci dalla Ditta Peziol, S.A. di Mendrisio ed il buon vino che ci offrì la Cassa locale, organizzatrice dell'assemblea.

Nel pomeriggio si decise di affidare alla Cassa di Vezia il controllo dei conti per il prossimo anno; si consacrarono inoltre un paio d'ore all'esame ed alla spiegazione del nuovo fascicolo di istruzioni. Il sign. prof. *Moresino* prese da ultimo la parola, per ringraziare le autorità di Morbio Sopra dell'accoglienza che ci hanno riservata, nonchè il Comitato della Federazione e l'Unione del lavoro da loro compiuto a favore delle Casse ticinesi. Ringraziò in modo particolare il sign. Giudici, per la sua opera e formulò l'augurio che l'anno prossimo sia pure presente alla nostra assemblea il sig. Direttore Egger. Invitò tutti i delegati ed i loro rappresentati a dimostrare che il Ticinese è spiritualmente sano e non vuole lezioni da nussuno.

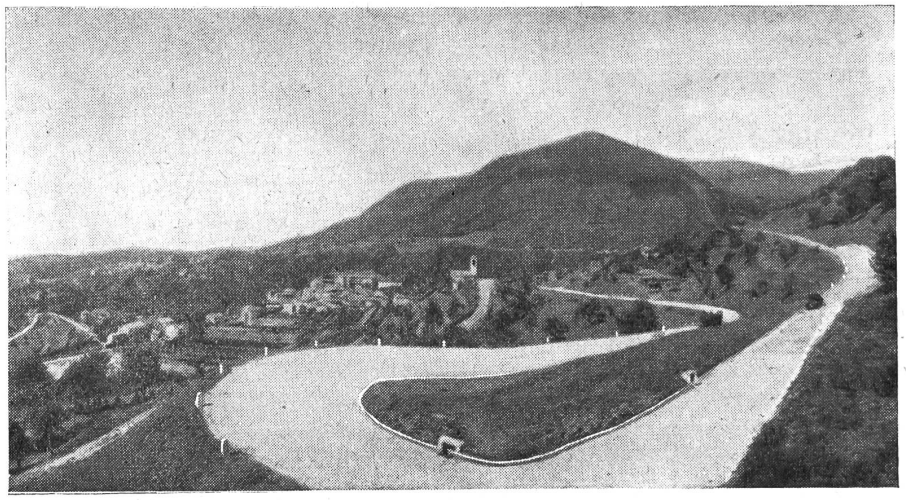

Il sorridente villaggio di MORBIO SOPRA che ha ospitato i delegati dei raiffeisenisti ticinesi.

L'animata e interessante assemblea venne chiusa alle ore 16 ¼. Ogni delegato partì da Marbio Sopra veramente soddisfatto sia delle istruzioni ricevute, sia dello spirito di concordia e di fratellanza che animò quella indimenticabile giornata.

m. b.